

Le Conseil,

Vu le rapport du 5 mars 1998, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Je vous sou mets le dossier concernant l'acquisition par la Communauté urbaine, en vue de l'élargissement du chemin de la Haute Jardinière à Saint Didier au Mont d'Or, d'une parcelle de terrain de 124 mètres carrés située en bordure sud de cette voie et à détacher de la propriété appartenant aux époux Caillet.

Aux termes du compromis qui vous est soumis, cette parcelle serait acquise gratuitement en application des dispositions de l'arrêté de permis de construire n° 69 194 96 Z0043 délivré le 18 décembre 1996 ;

B - Propose d'approuver ce compromis et de l'autoriser à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir ;

Vu ledit compromis ;

Vu l'arrêté de permis de construire n° 69 194 96 Z 0043 délivré le 18 décembre 1996 ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

Approuve ce compromis et autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,